

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD-CANTON DE MAICHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire  
**Séance du 15 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le quinze du mois de décembre,  
À la salle des Fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20 heures, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis,  
sur convocation légale en date du 9 décembre sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Étaient présents :** Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Christophe JANIN, Yves-Marie PARENT, Philippe CHOULET, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Jean-Philippe DA COSTA, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Michel BERNARDOT

**Procuration :** Roland MARTIN donne procuration à Christophe JANIN, Karine TIROLE donne procuration à Constant CUCHE, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Régis LIGIER, Francine LA PENNA donne procuration à Pascal GODIN, Sonia BOICHAT donne procuration à Richard TISSOT

**Excusés :** Christel PILLOT, Lydie LAB, Olivier CLEMENCE, Françoise VIPREY, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Patrick BERTIN, Brigitte MAIRE, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, André BESSOT, Sylvain LAURENT, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Catherine RACINE, Véronique TATU, Guillaume NICOD, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Claude MARTELET représenté par Jean-Philippe DA COSTA, Luc TAILLARD, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Francine MISERE

**Absents :** Guy ARGUEDAS, Christian GARESSUS

**Secrétaire de séance :** Régis LIGIER

**MEMBRES :** En exercice : 66 Présents : 35 Ayant pris part à la délibération : 40

<b>Délibération n° :</b> <b>2022-12-01</b>	<b>Objet :</b> Présentation des travaux du bâtiment de l'ex-DDFIP Rue de la Gare Demande de subvention DETR et C@P25
---	---

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 19 mai 2022, a décidé de mandater l'EPF Doubs BFC pour le portage de l'opération d'acquisition des locaux de l'ex-trésorerie de Maïche, sis 9 rue de la Gare à Maïche.

Cette décision fait suite à l'évolution et au développement des services au fil des années (nouveau territoire puis nouvelles compétences), nécessitant des surfaces supplémentaires.

Les locaux actuels de la CCPM sont en effet devenus trop exigus, ce qui a conduit les élus à engager une réflexion pour la réalisation à moyen-terme (2025-2026) d'un nouveau siège pour la CCPM.

Dans l'attente de la livraison de ce nouvel équipement, il a paru opportun de se rendre acquéreur des locaux de l'ex-Trésorerie de Maiche, situés 8 rue de la Gare, pour y installer **les services du CIAS (bureau de la responsable, Espaces France Services, permanences des différents organismes et Relais Petite Enfance).**

Le 22 novembre dernier, l'EPF Doubs BFC a signé l'acte de vente (prix de vente définitif 140 k€) et est devenu propriétaire des locaux qu'il mettra à disposition de la CCPM par **voie de convention de mise à disposition constitutive de droits réels.**

Afin de rendre fonctionnels et adaptés les locaux, des travaux d'aménagements sont nécessaires :

- Création et démolition de cloison : Devis Cube LaPenna = 38 020,29 € H.T. - 45 624,35 € T.T.C
- Pose d'une fenêtre de toit : Devis CMBD Brischoux = 1 520,00 € H.T. - 1 824,00 € T.T.C.
- Réhabilitation électrique : Devis Guillaumot (*estimation*) = 35 000,00 € H.T. - 42 000,00 € T.T.C.

L'aménagement des locaux est prévu de la façon suivante :

- **RDC** = Accueil France Services + 2 salles d'attentes + 1 bureau permanent France Services + 4 bureaux accueil permanences + 1 bureau d'appoint pour les personnes à mobilité réduite.
- **1<sup>er</sup> étage** = 1 bureau responsable de service CIAS et Espace France Services + 1 espace ouvert avec bureaux et salle d'activité pour le Relais Petit Enfance + 1 espace « cuisine ».

Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et du Département dans le cadre du C@P 25 (projet d'intérêt local).

Le plan de financement suivant est présenté à l'assemblée :

<b>Travaux d'aménagement des locaux de l'Ex DDFIP pour l'accueil des services du CIAS</b>			
<b>DEPENSES en € HT</b>		<b>RECETTES en € HT</b>	
Devis Guillaumot Electricité	35 000,00 €	DETR (30%)	22 362,00 €
		P@C 25 (30%)	22 362,00 €
Devis Cube La Penna – Aménagement et cloisons	38 020,29 €	Autofinancement	<b>29 816.29 €</b>
Devis CMBD Brischoux – Fenêtre de toit	1 520,00 €		
<b>Total</b>	<b>74 540,29 €</b>	<b>Total</b>	<b>74 540,29 €</b>

2.11.15\_Délib\_PC\_2022\_12\_01\_Locaux DDFIP Demande subvention DETR

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- APPROUVE le projet de travaux présenté ci-dessus,
- SOLLICITE le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la DETR et du Département dans le cadre de C@P25,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel, tel que présenté plus haut,
- AUTORISE le Président à signer tous documents à venir.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD-CANTON DE MAICHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire  
**Séance du 15 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le quinze du mois de décembre,  
À la salle des Fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20 heures, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis,  
sur convocation légale en date du 9 décembre sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Étaient présents** : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Christophe JANIN, Yves-Marie PARENT, Philippe CHOULET, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Jean-Philippe DA COSTA, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Michel BERNARDOT

**Procuration** : Roland MARTIN donne procuration à Christophe JANIN, Karine TIROLE donne procuration à Constant CUCHE, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Régis LIGIER, Francine LA PENNA donne procuration à Pascal GODIN, Sonia BOICHAT donne procuration à Richard TISSOT

**Excusés** : Christel PILLOT, Lydie LAB, Olivier CLEMENCE, Françoise VIPREY, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Patrick BERTIN, Brigitte MAIRE, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, André BESSOT, Sylvain LAURENT, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Catherine RACINE, Véronique TATU, Guillaume NICOD, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Claude MARTELET représenté par Jean-Philippe DA COSTA, Luc TAILLARD, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Francine MISERE

**Absents** : Guy ARGUEDAS, Christian GARESSUS

**Secrétaire de séance** : Régis LIGIER

<b>MEMBRES :</b>	En exercice : 66	Présents : 35	Ayant pris part à la délibération : 40
------------------	------------------	---------------	--

<b>Délibération n° :</b> <b>2022-12-02</b>	<b>Objet : Convention transport à utilité sociale (TUS)</b>
---	---

Lors du diagnostic réalisé en 2019 pour connaître les besoins du territoire en matière d'action sociale, une **forte problématique** concernant la **mobilité** a été constatée.

Début 2022, une enquête a été lancée sur le territoire par le CIAS et l'association Re Bon pour connaître plus précisément les habitudes et les besoins des habitants en la matière. Elle a permis de confirmer les besoins de la population pour l'accès aux services administratifs et de santé, la réalisation de leurs courses alimentaires ou encore le partage de moments avec leur famille. Les personnes âgées les plus isolées représentent la catégorie la plus demandeuse, notamment pour le maintien du lien social.

De plus, l'offre en transport en commun est limitée sur le territoire : elle se compose uniquement de la ligne de bus Mobigo qui traverse le territoire sur l'axe Montbéliard – Pontarlier. Par ailleurs, une politique de promotion du covoiturage est mise en place par la Région.

### **Un nouveau service de transport à la demande ou Transport à Utilité Sociale (TUS)**

Le CIAS, en collaboration avec l'association Re Bon, a décidé de mettre en place sur le territoire de la CCPM un Transport à Utilité Sociale (TUS). Celui-ci a pour vocation de permettre aux habitants de la CCPM d'accéder à leurs rendez-vous administratifs, médicaux mais aussi de créer une dynamique locale en donnant la possibilité d'aller effectuer leurs achats alimentaires, vestimentaires, de participer à des activités de loisirs et de pouvoir retrouver leurs amis ou leur famille.

Ce projet commun pour améliorer la mobilité comporte plusieurs axes qui seront développés progressivement au cours des prochaines années :

- La mise en place d'un service de réservation pour le transport à utilité sociale et d'information sur les offres de transport existantes (voies douces, ligne Mobigo),
- La création d'un service de transport à utilité sociale maillant les communes du territoire et permettant l'intermodalité avec le réseau Mobigo,
- La livraison de courses et de médicaments aux personnes les plus isolées,
- Une offre de location solidaire de véhicules partagés (2 roues, voiture sans permis, voiture). Cet axe sera développé ultérieurement afin de parfaire l'offre de mobilité.

Des recherches sur le fonctionnement d'autres services de ce type (Pays des Portes du Haut Doubs et PETER Doubs Central) ont été faites afin de s'inspirer de leur expérience et des échanges avec la Région et le PNR ont été réalisés pour offrir des offres complémentaires à celles existantes.

### **Financement**

Cette action a bénéficié d'une aide de l'ANCT de 68 000 € sur 3 ans, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Avenir Montagnes Mobilités.

### **Planning prévisionnel**

#### Janvier-décembre 2023 :

Mise en place d'une phase test permettant de calibrer le service, de valider le fonctionnement de la prise de rendez-vous, le système de renseignements sur les autres offres de mobilité et les modalités de réalisation des transports.

#### Décembre 2023 :

Bilan de la phase test afin de réaliser les ajustements nécessaires.

Une enquête de satisfaction sera notamment réalisée auprès des usagers et des habitants, les autres attentes sur la mobilité seront également étudiées.

A l'issue de cette étape, une nouvelle convention, pluriannuelle, sera proposée.

#### Janvier 2024 :

Poursuite et développement du service et mise en place de services complémentaires :

Location solidaire de vélos et véhicules.

- Réflexion sur des solutions pour rejoindre les centres urbains Pontarlier, Montbéliard, Besançon : organisation de covoiturage

## La communication

## Le budget prévisionnel

La CC du Pays de Maïche s'engage à financer les charges financières résiduelles de fonctionnement du service selon les modalités suivantes :

Le budget prévisionnel a été construit selon les estimations suivantes :

- Charges fixes : **15 500 € / an**
  - o Charges de personnels : 11 500 €
  - o Assurances du véhicule : 600 €
  - o Charges de structures (5%) : 3400 €
- Charges variables : **0.30 € / km**
  - o Carburants (estimation selon les données suivantes : 7 litres au 100 km x 2€/litre)
  - o Entretiens du véhicule (révision, pneumatiques...)

Compte-tenu de ses éléments, les charges afférentes à ce service seront les suivantes :

<b>Taux d'utilisation du service*</b>	3.0%	5.0%	10.0%	15.0%	20.0%
<b>Kms parcourus**</b>	8 900	14 800	29 800	44 600	59 300
<b>Coût total du service***</b>	18 677.74 €	20 431.42 €	24 927.58 €	29 374.84 €	33 785.26 €
<b>Charges restantes après paiement du trajet par l'utilisateur</b>	16 934.04 €	17 532.62 €	19 106.98 €	20 654.44 €	22 177.06 €
<b>Contribution prévisionnelle CCPM</b>	8 467.02 €	8 766.31 €	9 553.49 €	10 327.22 €	11 088.53 €

\* Ce taux représente le pourcentage de population faisant appel au service 1 fois sur une année

\*\* Estimation basée sur une course moyenne entre tous les villages et le bourg-centre Maïche

\*\*\* Charges fixes + charges variables

La participation financière de la CCPM se basera sur les charges restantes après paiement du trajet de l'utilisateur, et après déduction de l'aide de l'ANCT estimée à 50 % des charges restantes.

Toutefois, pour la durée de la première convention, la participation financière de la CCPM sera plafonnée à 10 k€. Il est précisé qu'au besoin, une clause de revoyure en cours d'exercice pourra avoir lieu si le nombre de courses venait à être très supérieur aux prévisions décrites ci-dessus ou pour une circonstance non prise en compte.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- APPROUVE le projet de transport d'utilité sociale présenté ci-dessus,
- APPROUVE la convention de gestion avec l'association ReBon,
- APPROUVE le Président à signer le règlement de service,
- AUTORISE le Président à signer tous documents à venir.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD-CANTON DE MAICHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire  
**Séance du 15 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le quinze du mois de décembre,  
À la salle des Fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20 heures, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis,  
sur convocation légale en date du 9 décembre sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Étaient présents** : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Christophe JANIN, Yves-Marie PARENT, Philippe CHOULET, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Jean-Philippe DA COSTA, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Michel BERNARDOT

**Procuration** : Roland MARTIN donne procuration à Christophe JANIN, Karine TIROLE donne procuration à Constant CUCHE, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Régis LIGIER, Francine LA PENNA donne procuration à Pascal GODIN, Sonia BOICHAT donne procuration à Richard TISSOT

**Excusés** : Christel PILLOT, Lydie LAB, Olivier CLEMENCE, Françoise VIPREY, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Patrick BERTIN, Brigitte MAIRE, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, André BESSOT, Sylvain LAURENT, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Catherine RACINE, Véronique TATU, Guillaume NICOD, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Claude MARTELET représenté par Jean-Philippe DA COSTA, Luc TAILLARD, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Francine MISERE

**Absents** : Guy ARGUEDAS, Christian GARESSUS

**Secrétaire de séance** : Régis LIGIER

**MEMBRES** : En exercice : 66 Présents : 35 Ayant pris part à la délibération : 40

<b>Délibération n° :</b> <b>2022-12-03</b>	<b>Objet : FINANCES – Délibération modificative n°2 – Budget Eau</b>
---	--

Vu le budget primitif EAU 2022 voté le 14 avril 2022,



Vu le besoin de crédits supplémentaires à hauteur de 2 050 € sur le budget EAU à l'opération 36, Axe analytique E36L1 « Mise en place de stations de traitement et mise en conformité des installations » en raison de la signature de l'avenant n°1 avec Véolia Eau pour travaux supplémentaires d'un montant de 2 050€ HT portant sur la mise en place de systèmes UV sur tous les captages non dotés,

Vu les crédits disponibles sur l'opération 41, Axe analytique E41L8 « Mise en place de compteurs de sectorisation »,

Il est proposé d'ouvrir des crédits au Budget EAU par décision modificative n°2.

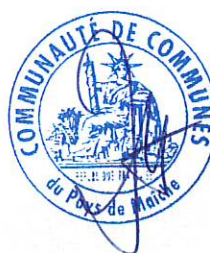
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité AUTORISE le Président à ouvrir des crédits aux comptes suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2315-36-911 : Travaux sur les ressources 2020	0.00 €	2 050.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-41-911 : Programme réseaux 2021	2 050.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>2 050.00 €</b>	<b>2 050.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>2 050.00 €</b>	<b>2 050.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Franck VILLEMAIN

Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...



DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD-CANTON DE MAICHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire  
**Séance du 15 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le quinze du mois de décembre,  
À la salle des Fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20 heures, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis,  
sur convocation légale en date du 9 décembre sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Étaient présents** : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Christophe JANIN, Yves-Marie PARENT, Philippe CHOULET, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Jean-Philippe DA COSTA, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Michel BERNARDOT

**Procuration** : Roland MARTIN donne procuration à Christophe JANIN, Karine TIROLE donne procuration à Constant CUCHE, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Régis LIGIER, Francine LA PENNA donne procuration à Pascal GODIN, Sonia BOICHAT donne procuration à Richard TISSOT

**Excusés** : Christel PILLOT, Lydie LAB, Olivier CLEMENCE, Françoise VIPREY, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Patrick BERTIN, Brigitte MAIRE, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, André BESSOT, Sylvain LAURENT, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Catherine RACINE, Véronique TATU, Guillaume NICOD, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Claude MARTELET représenté par Jean-Philippe DA COSTA, Luc TAILLARD, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Francine MISERE

**Absents** : Guy ARGUEDAS, Christian GARESSUS

**Secrétaire de séance** : Régis LIGIER

<b>MEMBRES :</b>	En exercice : 66	Présents : 35	Ayant pris part à la délibération : 40
------------------	------------------	---------------	--

<b>Délibération n° :</b> <b>2022-12-04</b>	<b>Objet : FINANCES – Délibération modificative n°8 – Budget général</b>
---	--

Vu le budget primitif du Budget Général 2022 voté le 14 avril 2022,

D'une part,

Vu le besoin de crédits supplémentaires à hauteur de 29 563 € sur le Budget Général à l'opération 81 « Renouvellement photocopieurs multifonctions dans les écoles et au service Finances de la CCPM » compte-tenu de la fin du contrat de maintenance au 31 décembre 2022 des photocopieurs multifonctions utilisés actuellement,

Compte-tenu du fait qu'après analyse des offres, l'option « achat » s'avère plus pertinente que l'option « location »,

Vu les crédits disponibles sur l'opération 61 « Aménagement belvédères existants »,

D'autre part,

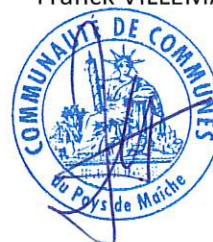
Vu le besoin de régulariser les écritures liées à l'opération sous mandat avec la Commune de Vaufrey concernant les travaux de rénovation énergétique de l'école de Vaufrey afin d'enregistrer dans les comptes de la CCPM la dépense totale d'investissement et les recettes s'y rattachant,

Il est proposé d'ouvrir des crédits au Budget Général par décision modificative n°8.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité AUTORISE le Président à ouvrir des crédits aux comptes suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1322-47-212 : ECOLE DE VAUFREY	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 652.10 €
R-1323-47-212 : ECOLE DE VAUFREY	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 769.10 €
R-13258-47-212 : ECOLE DE VAUFREY	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 750.00 €
R-1328-47-212 : ECOLE DE VAUFREY	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 270.27 €
R-1341-47-212 : ECOLE DE VAUFREY	0.00 €	0.00 €	0.00 €	31 954.98 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>99 396.45 €</b>
D-2128-61-414 : AMENAGMENT BELVEDERES EXISTANTS	29 563.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21731-47-212 : ECOLE DE VAUFREY	0.00 €	99 396.45 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-81-414 : RENOUELEMENT MULTIFONCTIONS DANS LES ECOLES ET SERVICE CCPM	0.00 €	29 563.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>29 563.00 €</b>	<b>128 959.45 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>29 563.00 €</b>	<b>128 959.45 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>99 396.45 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>99 396.45 €</b>		<b>99 396.45 €</b>

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD-CANTON DE MAICHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire  
**Séance du 15 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le quinze du mois de décembre,  
À la salle des Fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20 heures, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis,  
sur convocation légale en date du 9 décembre sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Étaient présents** : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Christophe JANIN, Yves-Marie PARENT, Philippe CHOULET, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Jean-Philippe DA COSTA, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Michel BERNARDOT

**Procuration** : Roland MARTIN donne procuration à Christophe JANIN, Karine TIROLE donne procuration à Constant CUCHE, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Régis LIGIER, Francine LA PENNA donne procuration à Pascal GODIN, Sonia BOICHAT donne procuration à Richard TISSOT

**Excusés** : Christel PILLOT, Lydie LAB, Olivier CLEMENCE, Françoise VIPREY, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Patrick BERTIN, Brigitte MAIRE, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, André BESSOT, Sylvain LAURENT, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Catherine RACINE, Véronique TATU, Guillaume NICOD, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Claude MARTELET représenté par Jean-Philippe DA COSTA, Luc TAILLARD, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Francine MISERE

**Absents** : Guy ARGUEDAS, Christian GARESSUS

**Secrétaire de séance** : Régis LIGIER

<b>MEMBRES :</b>	En exercice : 66	Présents : 35	Ayant pris part à la délibération : 40
------------------	------------------	---------------	--

<b>Délibération n° :</b> <b>2022-12-05</b>	<b>Objet : FINANCES – Délibération modificative n°4 – Budget Combe Saint Pierre</b>
---	---

Vu le budget primitif de la Combe Saint Pierre 2022 voté le 14 avril 2022,

Vu le besoin de crédits supplémentaires sur le budget CSP au chapitre 011 « Dépenses à caractère général » en raison des travaux de maintenance réalisés pour la patinoire (fuite de gaz) et sur les téléskis, d'une part,

Vu les dépenses constatées au chapitre 011 en entretien de matériel roulant (Article 61551) et en achats de fournitures diverses (Article 60632), d'autre part,

Vu les recettes supplémentaires générées par la régie CSP en 2022,

Il est proposé d'ouvrir des crédits au Budget Combe Saint Pierre par décision modificative n°4.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité AUTORISE le Président à ouvrir des crédits aux comptes suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60632-414 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61551-414 : Matériel roulant	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156-414 : Maintenance	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7588-414 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>12 000.00 €</b>		<b>12 000.00 €</b>

Pour copie conforme,  
 Le Président,  
 Franck VILLEMMAIN

Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président  
 après transmission en Sous-Préfecture le ...



DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD-CANTON DE MAICHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire  
**Séance du 15 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le quinze du mois de décembre,  
À la salle des Fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20 heures, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis,  
sur convocation légale en date du 9 décembre sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Étaient présents :** Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Christophe JANIN, Yves-Marie PARENT, Philippe CHOULET, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Jean-Philippe DA COSTA, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Michel BERNARDOT

**Procuration :** Roland MARTIN donne procuration à Christophe JANIN, Karine TIROLE donne procuration à Constant CUCHE, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Régis LIGIER, Francine LA PENNA donne procuration à Pascal GODIN, Sonia BOICHAT donne procuration à Richard TISSOT

**Excusés :** Christel PILLOT, Lydie LAB, Olivier CLEMENCE, Françoise VIPREY, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Patrick BERTIN, Brigitte MAIRE, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, André BESSOT, Sylvain LAURENT, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Catherine RACINE, Véronique TATU, Guillaume NICOD, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Claude MARTELET représenté par Jean-Philippe DA COSTA, Luc TAILLARD, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Francine MISERE

**Absents :** Guy ARGUEDAS, Christian GARESSUS

**Secrétaire de séance :** Régis LIGIER

**MEMBRES :** En exercice : 66 Présents : 35 Ayant pris part à la délibération : 40

<b>Délibération n° :</b> <b>2022-12-06</b>	<b>Objet :</b> TOURISME – Création d'une commission consultative SYDED - IRVE
---	---

30 collectivités adhérentes ont transféré leur compétence IRVE au SYDED pour un total de 46 bornes. Il est proposé de créer une commission consultative, constituée ainsi :

- Présidence assurée par le troisième vice-Président du SYDED,

- Les 7 membres ayant transféré leur compétence au SYDED désignent chacune un membre.

La commission aurait vocation à se réunir à l'initiative du Président, jusqu'à 4 fois par an, afin de remettre un avis consultatif au comité syndical du SYDED sur les sujets concernant les IRVE. (Implantations, tarifs, dispositifs de financement...).

Le secrétariat serait assuré par les services du SYDED.

Le Président rappelle la délibération n° 2022/42 du 28 octobre 2022 par laquelle le comité syndical du SYDED a décidé de :

- Créer la commission consultative des IRVE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- Confier la Présidence de cette commission à Pascal DUCRET, 3<sup>ème</sup> vice-Président du SYDED,
- Désigner les 7 membres de la commission électrification du SYDED comme membres de droit de la commission consultative IRVE,
- De solliciter chaque collectivité ayant transféré sa compétence, et ayant au moins une IRVE en service, afin qu'elle désigne un membre pour cette commission consultative.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire DESIGNNE Roland MARTIN pour représenter la CCPM à la commission consultative du SYDED.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Franck VILLEMMAIN

Affiché le : ...  
Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...



DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD-CANTON DE MAICHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire  
**Séance du 15 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le quinze du mois de décembre,  
À la salle des Fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20 heures, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis,  
sur convocation légale en date du 9 décembre sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Étaient présents :** Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Christophe JANIN, Yves-Marie PARENT, Philippe CHOULET, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Jean-Philippe DA COSTA, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Michel BERNARDOT

**Procuration :** Roland MARTIN donne procuration à Christophe JANIN, Karine TIROLE donne procuration à Constant CUCHE, Dany KRASUSKAS donne procuration à Régis LIGIER, Francine LA PENNA donne procuration à Pascal GODIN, Sonia BOICHAT donne procuration à Richard TISSOT

**Excusés :** Christel PILLOT, Lydie LAB, Olivier CLEMENCE, Françoise VIPREY, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Patrick BERTIN, Brigitte MAIRE, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, André BESSOT, Sylvain LAURENT, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Catherine RACINE, Véronique TATU, Guillaume NICOD, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Claude MARTELET représenté par Jean-Philippe DA COSTA, Luc TAILLARD, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Francine MISERE

**Absents :** Guy ARGUEDAS, Christian GARESSUS

**Secrétaire de séance :** Régis LIGIER

<b>MEMBRES :</b>	En exercice : 66	Présents : 35	Ayant pris part à la délibération : 40
------------------	------------------	---------------	--

<b>Délibération n° :</b> <b>2022-12-07</b>	<b>Objet :</b> TOURISME – Etude de faisabilité – « Complexe VTT » à la Combe Saint Pierre
---	---

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre du développement touristique du territoire, la Communauté de Commune du Pays de Maïche souhaite renforcer l'offre touristique de la station de loisirs de la Combe Saint Pierre de Charquemont en développant de nouveaux produits et en misant sur la



diversification des activités, praticables sur les 4 saisons. Cette démarche permettrait de proposer une nouvelle offre VTT adaptée et porteuse (Complexe ludique VTT ou « Trail Center ») et de renforcer et de développer les activités actuelles (accrobranche, patinoire, animations...).

Créer un « complexe VTT » (centre VTT avec un réseau de circuits ludiques) permettrait d'enrichir et de diversifier l'offre des activités sur la Combe Saint Pierre pour développer le VTT avec des parcours faciles, ludiques et praticables sur 4 saisons.

**Il semble opportun de réaliser au préalable, une étude de faisabilité du projet "complexe VTT" sur la Combe Saint Pierre pour permettre de :**

- Étudier le projet qui a été dessiné,
- Préciser le projet, le choix des techniques de construction des pistes VTT, le dimensionnement des installations,
- Finaliser le chiffrage,
- Étudier la faisabilité économique et le marché,
- Définir le positionnement stratégique,
- Définir les autorisations nécessaires (DDT, ONF...),
- Étudier le fonctionnement opérationnel futur (force de travail, fonctionnement général), notamment sur le fonctionnement du complexe VTT,
- Définir les retombées économiques sur le territoire.

Cette étude peut bénéficier d'une subvention du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) initiée par le Commissariat au Massif du Jura.

Le plan de financement suivant est présenté à l'assemblée :

<b>Plan de financement : étude de faisabilité « complexe VTT » sur la station de loisirs de la Combe Saint Pierre à Charquemont</b>		
Montant estimatif en € HT	Subvention FNADT sollicitée à 80%	Part finale CCPM en € HT
25 000€	20 000€	5 000€

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- APPROUVE le projet d'étude de faisabilité sur le projet « complexe VTT », présenté ci-dessus,
- SOLLICITE le soutien financier du Commissariat au Massif du Jura (Fond FNADT),
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel comme énoncé ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer tous documents à venir.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD-CANTON DE MAICHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire  
**Séance du 15 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le quinze du mois de décembre,  
À la salle des Fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20 heures, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis,  
sur convocation légale en date du 9 décembre sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Étaient présents** : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Christophe JANIN, Yves-Marie PARENT, Philippe CHOULET, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Jean-Philippe DA COSTA, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Michel BERNARDOT

**Procuration** : Roland MARTIN donne procuration à Christophe JANIN, Karine TIROLE donne procuration à Constant CUCHE, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Régis LIGIER, Francine LA PENNA donne procuration à Pascal GODIN, Sonia BOICHAT donne procuration à Richard TISSOT

**Excusés** : Christel PILLOT, Lydie LAB, Olivier CLEMENCE, Françoise VIPREY, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Patrick BERTIN, Brigitte MAIRE, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, André BESSOT, Sylvain LAURENT, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Catherine RACINE, Véronique TATU, Guillaume NICOD, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Claude MARTELET représenté par Jean-Philippe DA COSTA, Luc TAILLARD, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Francine MISERE

**Absents** : Guy ARGUEDAS, Christian GARESSUS

**Secrétaire de séance** : Régis LIGIER

**MEMBRES** : En exercice : 66 Présents : 35 Ayant pris part à la délibération : 40

<b>Délibération n° :</b> <b>2022-12-08</b>	<b>Objet : TOURISME – Etude de faisabilité et d'opportunité des « Sentiers nautiques » sur le Doubs entre Goumois et Saint Hippolyte</b>
---	--

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre du développement touristique du territoire, la Communauté de Commune du Pays de Maïche souhaite mettre en valeur son territoire en améliorant son offre d'activités de pleine nature via l'itinérance en canoé kayak ou en paddle sur le Doubs, de Goumois jusqu'à Saint-Hippolyte, soit 62km. Cette portion du Doubs traverse le département du Doubs et le canton

**Communauté de communes du Pays de Maïche**

24, rue Montalembert 25 120 Maïche

Tél: 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

du Jura en Suisse (sur 28 km).

Les activités de pagaie contribuent à la valorisation des territoires, tant pour leur contribution au cadre de vie des locaux et résidents secondaires, que pour l'attractivité touristique. L'encadrement, le matériel adapté et les parcours sécurisés sont le socle du développement de ce tourisme doux au service de l'attractivité territoriale.

Il semble opportun de réaliser au préalable, une étude pour identifier les tronçons favorables au développement d'offres de type « Sentier Nautique® », répondant aux exigences réglementaires, écologiques et techniques sur le Doubs dans le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Maîche.

Cette étude peut bénéficier d'une subvention du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) initiée par le Commissariat au Massif du Jura.

Le plan de financement suivant est présenté à l'assemblée :

<b>Plan de financement : étude d'opportunité et de faisabilité « sentiers nautique » sur le DOUBS entre Goumois et St Hippolyte</b>		
Montant estimatif en € HT	Subvention FNADT sollicitée à 80%	Part finale CCPM en € HT
25 350€	20 280€	5 070€

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- APPROUVE le projet d'étude d'opportunité et de faisabilité sur les sentiers nautiques entre Goumois et Saint Hippolyte présenté ci-dessus,
- SOLLICITE le soutien financier du Commissariat au Massif du Jura (Fond FNADT),
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel comme énoncé ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer tous documents à venir.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...  
Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD-CANTON DE MAICHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire  
**Séance du 15 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le quinze du mois de décembre,  
À la salle des Fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20 heures, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis,  
sur convocation légale en date du 9 décembre sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Étaient présents :** Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Christophe JANIN, Yves-Marie PARENT, Philippe CHOULET, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Jean-Philippe DA COSTA, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Michel BERNARDOT

**Procuration :** Roland MARTIN donne procuration à Christophe JANIN, Karine TIROLE donne procuration à Constant CUCHE, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Régis LIGIER, Francine LA PENNA donne procuration à Pascal GODIN, Sonia BOICHAT donne procuration à Richard TISSOT

**Excusés :** Christel PILLOT, Lydie LAB, Olivier CLEMENCE, Françoise VIPREY, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Patrick BERTIN, Brigitte MAIRE, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, André BESSOT, Sylvain LAURENT, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Catherine RACINE, Véronique TATU, Guillaume NICOD, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Claude MARTELET représenté par Jean-Philippe DA COSTA, Luc TAILLARD, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Francine MISERE

**Absents :** Guy ARGUEDAS, Christian GARESSUS

**Secrétaire de séance :** Régis LIGIER

<b>MEMBRES :</b>	En exercice : 66	Présents : 35	Ayant pris part à la délibération : 40
------------------	------------------	---------------	--

<b>Délibération n° :</b> <b>2022-12-09</b>	<b>Objet :</b> CYCLE DE L'EAU – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021 pour les communes du SIE du Haut Plateau du Russey
---	---

M. le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation du RPQS de l'eau potable pour les communes du SIE du Haut Plateau du Russey, le Président propose à l'assemblée délibérante :

- D'ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- DE TRANSMETTRE aux services préfectoraux la présente délibération,
- DE METTRE EN LIGNE le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- DE RENSEIGNER et DE PUBLIER l'indicateur de performance sur le SISPEA.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le conseil communautaire ADOPTE le RPQS présenté en annexe pour les communes du SIE du Haut Plateau du Russey.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...  
Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...